

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : NEVERS

LA D.A.S.E.N DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 52 professeurs des écoles de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe des professeurs des écoles au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM TAPIN PERREAU	DOMINIQUE	E.P.PU 21 RUE EMILE REGNAULT 58190 TANNAY
MM BARRE CHAPPET	ANNE-SOPHIE	E.E.PU JULES FERRY 55 R CDT P P CLERC 58000 NEVERS
MM MARTIN-CRUZ MARTIN	AURELIE	E.M.PU 17 RUE DES ECOLES 58340 CERCY LA TOUR
MM PENOT	SARAH	E.M.PU 58800 EPIRY
MM RICHARD SEGUIN	AURELIA	E.P.PU LE BOURG 58230 OUROUX EN MORVAN
MM CHABOT	NATACHA	E.P.PU 58210 VARZY
MM AGOSTINO	MAGALIE	ZRD Zone de remplacement departeme

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : NEVERS

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM HIVERGNEAUX		CELINE	E.E.PU LA CLE VERTE 2 RUE MASSON 58130 GUERIGNY
MM DEVAUX	METENIER	CORINNE	E.E.PU LES BOUTONS D'OR 5 rue Carreau 58000 MARZY
M. CAFFIN		DIDIER	SES AN CLG BIBRACTE RUE DE CORTONA 58120 CHATEAU CHINON
M. LEGAGNEUX		FREDERIK	E.P.PU L'OREE DU BOIS PLACE DE NEUHAUSEL 58160 SAUVIGNY LES BOIS
MM MARCHAND		STEPHANIE	E.E.PU LES BOUTONS D'OR 5 rue Carreau 58000 MARZY
MM DAMERON		VALERIE	ZRD Zone de remplacement departeme
MM LAURENT	BACHELARD	CELINE	E.P.PU MOUESSE 1 R BUSSON DE LAVESVRE 58000 NEVERS
MM CANGIALOSI	MONTAGNE	SANDRINE	E.E.PU 58400 CHAULGNES
MM CARRY	FAFOURNOUX	ANNIE	E.P.PU AU BOURG 58460 CORVOL L ORGUEILLEUX
MM PLUMEL	LOISY	ANNE	E.P.PU PIERRE MALARDIER IMPASSE PIERRE MALARDIER 58130 URZY
MM GALLIOT		MAGALI	E.P.PU RENE CASSIN 140BIS AV VERDUN FG ST PRIVE 58300 DECIZE
MM CHESTIER		AURELIE	E.P.PU FRANC NOHAIN 4 bis rue COLONEL RABIER 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : NEVERS

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM PUZENAT	ELSA	E.E.PU SAINT JUST AVENUE DES ACACIAS 58640 VARENNES VAUZELLES
MM ZAKHAROFF ROUSSEAU	CLEMENCE	E.E.PU LES BOUTONS D'OR 5 rue Carreau 58000 MARZY
MM ROGEAU	ANOUK	E.P.PU 58160 CHEVENON
MM LORIGEON RIMBERT	VIRGINIE	E.E.PU LA CLE VERTE 2 RUE MASSON 58130 GUERIGNY
MM LINARD	NATHALIE	E.P.PU VARENNES BOURG 46 RUE DU BOURG 58640 VARENNES VAUZELLES
MM LERASLE FOIS	MARIE-ASTRID	IEN A-DASEN + PREELEMENTAIRE 19 PLACE SAINT EXUPERY 58028 NEVERS CEDEX
MM MICHELOT GREGET	VIRGINIE	E.P.PU MAIRIE 58490 ST PARIZE LE CHATEL
MM MIELLE	CHRISTELLE	E.E.PU ALBERT CAMUS 3 RUE MAURICE PERCEAU 58260 LA MACHINE
MM LAFAURY	PASCALE	E.P.PU AU BOURG 58230 MON TSAUCHE LES SETTONS
MM DEBAS	AMANDINE	E.P.PU CLAUDE TILLIER 28 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 58500 CLAMECY
MM MAILLEUX-URLACHER MAILLEUX	CLAIRE	E.E.PU ROMAIN ROLLAND 61 RUE LOUIS BODIN 58640 VARENNES VAUZELLES
M. LABROSSE	STEPHANE	E.P.PU FRANC NOHAIN 4 bis rue COLONEL RABIER 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : NEVERS

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM GERVAIS	EMILIE	E.P.PU 58450 NEUVY SUR LOIRE
MM CYPRES PERRUCHOT	JULIE	E.P.PU RENE CASSIN 140BIS AV VERDUN FG ST PRIVE 58300 DECIZE
MM BRIOT	AURELIE	E.M.PU ALLEES BABAUD DE LA CHAUSSADE DR BEAUME 58130 GUERIGNY
MM LISSOTY	CAROLE	E.P.PU LUCIE AUBRAC 2 BVD LEON BLUM 58000 NEVERS
MM LAUROY	CELINE	E.P.PU JACQUES DE SAINT PHALLE PLACE PAUL DOUMER 58270 ST BENIN D AZY
MM BOUTINEAUD	VALERIE	IEN NEVERS 2 19 PLACE SAINT EXUPERY 58028 NEVERS
MM GUECHI	ELODIE	CLG HENRI WALLON 49 RUE LOUIS BODIN 58641 VARENNES VAUZELLES CEDEX
M. CHOVET	GREGORY	LPO IHI-TEA NO VAVAU NUNUE 98730 BORA BORA
MM SNIATECKI	CECILE	E.P.PU VARENNES BOURG 46 RUE DU BOURG 58640 VARENNES VAUZELLES
MM MOUREAU	CELINE	SES AN CLG AUMENIER MICHOT 2 RUE DU CLOS 58405 LA CHARITE SUR LOIRE CEDEX
MM DELON	MARIE	E.P.PU FERME BLANCHE RUE DE LA TAMBOURINETTE 58500 CLAMECY
MM LABOUREAU	AURELIE	E.P.PU PAUL DOUMER 5 RUE LAMARTINE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : NEVERS

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM BERTIN		VALERIE	E.E.PU LA CLE VERTE
	ROBIN		2 RUE MASSON 58130 GUERIGNY
MM BLIN		FLORENCE	EPPU GROUPE SCOLAIRE PUBLIC
			RUE ROMAIN ROLLAND 58600 FOURCHAMBAULT
MM GUICHARD		MARLENE	E.P.PU RENE CASSIN
	PLET		140BIS AV VERDUN FG ST PRIVE 58300 DECIZE
MM OUDIN		SOPHIE	ZRD Zone de remplacement departeme
MM ESTEYRIE		BERANGERE	E.P.PU
	AMANT		AU BOURG 58400 NARCY
MM LACLAVERE		SOPHIE	IEN CLAMECY VAL DE LOIRE
			18 RUE JULES RENARD 58503 CLAMECY
M. BAROU		SYLVAIN	E.E.PU GPE NIEVRE
			58700 PREMERY
M. BESSON		JEROME	E.P.A BLAISE PASCAL
			BD MAL DE LATTRE 58000 NEVERS
M. VACHER		LOIC	E.E.PU BEL AIR
			13 rue du Champ de Foire 58240 ST PIERRE LE MOUTIER

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : NEVERS

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 09/07/2026

LA D.A.S.E.N DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



La Directrice Académique des services de
l'éducation nationale de la Nièvre
FRANCETTE DALLE MESE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs des écoles est de 85.59 %, la part des hommes est de 14.41 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles est de 86.54 %, la part des hommes est de 13.46 %.